

GIP Corse Compétences

Elaboration du schéma directeur informatique et
télécommunication 2014 - 2017

Dossier de consultation des entreprises



Sommaire

1.	Objet de la consultation.....	4
2.	Présentation du GIP Corse Compétences	4
3.	Elaboration du schéma directeur informatique et télécommunication	5
3.1.	L'organisation dédiée au projet	5
3.2.	Les documents ressources	6
3.3.	Périmètre technique	6
3.4.	Conduite du Projet.....	6
3.4.1.	Le Comité de pilotage	6
3.4.2.	Gestion de projet	6
3.5.	Réunion de travail et de restitution	7
3.6.	Réunion de suivi	7
3.7.	Démarche méthodologique proposée.....	7
3.7.1.	Phase 1 : analyse de l'existant et le recueil des attentes.....	7
3.7.2.	Phase 2 : élaboration du schéma directeur informatique et télécommunication (SDIT)	9
3.7.3.	Phase 3 : rédaction du schéma directeur informatique et télécommunication (SDIT)	10
3.7.4.	Phase 4 : aide à la conduite au changement pour la mise en œuvre du schéma directeur informatique et télécommunication (SDIT)	10
4.	Dispositions générales	11
4.1.	Budget	11
4.2.	Modalités de règlement.....	11
4.3.	Les soumissionnaires.....	11
4.4.	Exécution de la prestation	12
4.5.	Planning de la prestation	12
4.6.	Réception des offres et pièces à fournir	12
4.6.1.	Réception des offres	12
4.6.2.	Pièces à fournir.....	13
4.7.	Critères de jugement des offres.....	13
4.7.1.	Valeur financière	13
4.7.2.	Valeur technique.....	13
4.8.	Propriété et confidentialité.....	14
4.9.	Responsabilité	14
4.10.	Exécution des prestations.....	14
4.11.	Pénalités de retard.....	14

4.12.	Délai de validité des offres.....	14
4.13.	Renseignements complémentaires.....	14
4.14.	Contraintes.....	14
5.	Annexe : bordereau des prix.....	15

1. Objet de la consultation

Dans le cadre du développement de ses activités, et notamment avec le déploiement d'un observatoire économique et d'un CARIF-OREF, le GIP Corse Compétences souhaite construire un système d'information permettant de répondre aux finalités et besoins fonctionnels des dispositifs qu'il porte.

Dans ce cadre, le GIP Corse Compétences souhaite être accompagné pour la réalisation de son schéma directeur informatique et télécommunication (SDIT) 2014-2017. Ce SDIT intègrera un diagnostic détaillé, le recensement des besoins des services, la priorisation de ces besoins en fonction des objectifs précis définis par la convention constitutive et les actions et réflexions stratégiques en cours (définition des cibles, communication...), la détermination des moyens nécessaires à la réalisation de ces besoins, la proposition de scénarios d'évolution et la rédaction d'un schéma directeur en fonction du scénario retenu.

2. Présentation du GIP Corse Compétences

Administré par une nouvelle convention constitutive signée par le Préfet de région et le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) le 26 juillet 2011, le GIP «Corse Compétences» a pour objet de stimuler et faciliter les coopérations entre les acteurs publics et socioéconomiques régionaux intervenant dans le champ de l'activité économique, de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle en Corse. Il représente en ce sens un outil global et commun à la CTC et à l'Etat pour appuyer la conception et la mise en œuvre, souvent de concert, de leurs politiques d'intervention régionales sur ces champs.

Il s'organise autour d'un Conseil d'Administration composé de l'Etat et de la CTC qui en assurent une présidence alternée, d'une Direction générale, d'un pôle Administration générale et de deux missions opérationnelles :

Une mission « Emploi-Formation-Insertion » qui porte et anime :

- Un Observatoire Régional Emploi Formation (OREF), producteurs de travaux statistiques et d'études centrés sur l'analyse de la relation Emploi – Formation – Insertion (évolution des emplois, qualifications et compétences sur les territoires) en appui à la conception des politiques d'intervention régionales sur ce champ ;
- Un Centre d'Animation, de ressources et d'Information sur la Formation (CARIF), chargé de construire et de diffuser, auprès des professionnels et du grand public, l'information sur l'offre de formation ; de favoriser la professionnalisation des acteurs de l'accueil, de l'information et de l'orientation ; d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques du champ Emploi – Formation – Insertion (lutte contre l'illettrisme, service public de l'orientation, etc.) ;
- Le Contrat d'Objectif et de Moyens pour le développement de l'apprentissage (COM Apprentissage) en région ;
- Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) qui vise l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées ainsi qu'à leur non-discrimination dans le domaine de l'emploi ;
- Une mission d'appui aux acteurs du FSE, destinée un appui aux opérateurs mobilisant, ou désirant mobiliser, du Fonds Social Européen pour la mise en œuvre de projets visant à soutenir l'emploi,

développer la formation et favoriser l'insertion professionnelle, notamment des publics les plus en difficulté.

Une mission « Observation Economique Régionale » qui porte et anime :

- L'Observatoire Economique de Corse, producteurs de travaux statistiques et d'études articulés autour des priorités d'observation votées par l'Assemblée de Corse à la session des 26 et 27 mai 2011 : Economie générale, Filières et Entreprises, Prix et revenus ;
- En partenariat avec la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Corse, une mission d'observation de l'ESS ;

Dans ce cadre, le GIP « Corse Compétences » assure par ailleurs :

- Le secrétariat du Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP), instance de gouvernance fonctionnelle de la mission « Emploi – Formation – Insertion », et des comités qui s'y rattachent ;
- Le secrétariat du Comité régional de l'information économique et sociale (CRIES), instance de gouvernance fonctionnelle de la mission « Observation Economique Régionale », et des comités qui s'y rattachent.

3. Elaboration du schéma directeur informatique et télécommunication

3.1.L'organisation dédiée au projet

Cette démarche de schéma directeur informatique doit prendre en compte plusieurs niveaux d'implication et de décision. Le comité de pilotage du GIP Corse Compétences réunira les personnes suivantes :

- Le Directeur Général ;
- Les Directeurs Adjoints et le Secrétaire général ;
- L'AMO externe ;
- Toute autre personne habilitée par le GIP Corse Compétences.

Un des enjeux de cette organisation sera d'instaurer une dynamique de changement pour :

- Dégager un consensus de l'ensemble des acteurs ;
- Gérer par la transversalité, des objectifs qui pourraient être contradictoires ;
- Communiquer sur la démarche.

3.2. Les documents ressources

Un premier recueil des besoins sera mis à la disposition du prestataire. Plus globalement, le GIP Corse Compétences mettra à disposition du prestataire les documents en sa possession qui pourront aider à la bonne exécution des prestations.

3.3. Périmètre technique

Le périmètre technique du projet concerne les domaines suivants :

- Informatique : matériels, architecture systèmes, sécurité... ;
- Applications métiers : logiciels, progiciels, bases de données ;
- Télécommunication : architecture réseaux, accueil, téléphonie...

3.4. Conduite du Projet

3.4.1. Le Comité de pilotage

Un Comité de pilotage est à mettre en place. Son rôle est de piloter à haut niveau l'ensemble du projet et de valider les choix faits en cours de mission.

Ce comité de pilotage est constitué des instances dirigeantes du GIP Corse Compétences en charge du projet, de l'AMO externe et le chef de projet du prestataire.

3.4.2. Gestion de projet

Le prestataire désigne un interlocuteur unique pour assurer la conduite générale et la coordination du projet. Le prestataire présente le programme général du projet à la réunion de lancement et veillera au respect du programme et du planning. Il propose les règles d'organisation.

Dans le cas où le prestataire présente une équipe de plusieurs intervenants pour réaliser les prestations, l'interlocuteur du GIP Corse Compétences assure la totale coordination de ces intervenants. Il veille notamment à ce que chacun des intervenants dispose bien de la totalité des informations, y compris celles résultant de tâches conduites par d'autres, lors de ses interventions.

Dans le cadre de la préparation, l'animation et la restitution sous forme rédigée des activités du comité de pilotage opérationnel et des instances de pilotage; le prestataire devra notamment :

- Produire un plan précis du déroulement de la prestation ainsi que le descriptif des actions envisagées ;
- Mettre au point des modalités de travail et d'échanges ;
- Adopter une planification rigoureuse des actions ;
- Collecter les documents existants ;

- Préparer les réunions de travail ;
- Animer les réunions de travail ;
- Assumer la fonction de facilitateur dans la mise en œuvre et le suivi de la prestation;
- Maîtriser les délais, les charges et les risques par rapport aux résultats attendus ;
- Gérer le circuit d'échanges de documents, mettre à jour les indicateurs de suivi des prestations ;
- Assurer la logistique (ordre du jour, animation, comptes rendus...) des différentes instances de pilotage.

Pour encadrer le déroulement des phases et la validation des livrables, les instances de pilotage seront constituées au démarrage de la mission.

3.5. Réunion de travail et de restitution

Pour chacune des phases de la mission, le prestataire précise le nombre de réunion de travail et de restitution qu'il propose d'organiser avec le GIP Corse Compétences. Les entretiens auront lieu à Ajaccio ou à Bastia dans les locaux du GIP Corse Compétences. Le prestataire rédige systématiquement un compte rendu.

A l'issue de chaque phase, le Titulaire rédige un rapport de synthèse complet et détaillé qui sera présenté lors d'une réunion de restitution dans les locaux du GIP Corse Compétences.

3.6. Réunion de suivi

Une réunion de suivi de l'avancement des prestations sera organisée mensuellement avec le comité de pilotage du GIP Corse Compétences, le chef de projet du prestataire accompagné si nécessaire de membre de son équipe. Chaque réunion de suivi fera l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis au GIP Corse Compétences.

3.7. Démarche méthodologique proposée

3.7.1. Phase 1 : analyse de l'existant et le recueil des attentes

Il est rappelé que cette phase doit être mise en perspective avec les objectifs stratégiques définis par la convention constitutive et les actions et réflexions en cours, notamment la mission de conseil en communication en cours.

Les attendus du GIP Corse Compétences portent sur :

1. L'ETABLISSEMENT D'UN DIAGNOSTIC DETAILLE DE L'EXISTANT

Cet état des lieux doit intégrer différentes composantes :

- Informatique : matériels, architecture systèmes, sécurité...;
- Applications métier: logiciels, progiciels, bases de données ;

- Télécommunication : architecture réseaux (LAN, WAN et radio), téléphonie... ;
- Humaine et organisationnelle: identification des compétences et des méthodes de travail ;
- Méthodologique : identification des outils.

De façon plus détaillée, ce diagnostic permet :

L'évaluation de l'architecture technique (serveurs, postes de travail, réseaux, services de télécommunication, autocommutateur...).

L'évaluation des différents aspects relatifs à la sécurité (la gestion des sauvegardes, la politique antivirus, la gestion des droits d'accès, le pare-feu, la DMZ, le proxy...).

Une analyse permet d'évaluer la cohérence de l'architecture informatique, sa disponibilité, son potentiel d'évolution, sa capacité d'interopérabilité, son taux de charge, son coût...

L'évaluation de l'architecture fonctionnelle (Gestion des Ressources Humaines, SIG, applications métiers, outils collaboratifs ...) et de l'accueil téléphonique. Une analyse permet d'évaluer l'adéquation des fonctionnalités aux besoins, aux temps de réponse, aux conditions de mise en place, au degré de satisfaction, aux impacts sur les règles de gestion, aux contrats de maintenance...

L'évaluation du degré d'informatisation des différents services du GIP Corse Compétences, de l'intégration des outils informatiques et téléphoniques dans leurs fonctions : l'utilisation des applications mises à leur disposition, l'impact organisationnel des applications sur le plan des services et des fonctions, l'impact sur les services fournis aux usagers et aux partenaires et opérateurs externes...

L'évaluation de la formation et de l'assistance aux utilisateurs (formation à l'informatique, aux applications, assistance durant la phase de démarrage des applications, assistance en cas d'anomalie, module « assistance »).

Le diagnostic des coûts par rapport à des structures comparables.

2. IDENTIFIER LES BESOINS

Ils sont de différentes natures : informatiques, télécommunications, humains, organisationnels, méthodologiques... Les besoins de chaque service seront identifiés.

De façon plus détaillée, ce diagnostic permet d'identifier :

- Les nouveaux besoins fonctionnels des utilisateurs (identification de chaque besoin et des volumes associés, évaluation de la priorité du besoin exprimé, impact de chaque besoin au niveau de l'architecture technique, impact sur l'organisation du service, impact sur les fonctions des utilisateurs, impact sur les services fournis aux usagers, identification des risques d'implémentation de chaque besoin...)

- Les besoins de l'architecture technique (identification des moyens matériels en serveurs, autocommutateur, postes de travail, postes téléphoniques, imprimantes, réseaux, logiciels, progiciels, équipements de sécurité...).

3.7.2. Phase 2 : élaboration du schéma directeur informatique et télécommunication (SDIT)

Les attentes :

1. Fixer des objectifs à court, moyen et long terme ;
2. Évaluer les contraintes et les risques ;
3. Prioriser les besoins ;
4. Élaborer plusieurs (minimum 3) scénarii complets pertinents.

Chaque scénario comprend :

- Les préconisations d'architecture technique : les serveurs (caractéristiques techniques minimales, sauvegarde, SGBD, progiciels possibles, annuaire ...), le réseau (typologie, vitesse, caractéristiques techniques minimales, outils d'administration), l'Intranet, la téléphonie (autocommutateur, postes téléphoniques, téléphonie sur IP), la sécurité (protection contre les intrusions, protection contre les virus, définition des droits d'accès ...);
- Les préconisations d'architecture fonctionnelle pour chaque application ou projet fonctionnel, fonctionnalités majeures, fonctionnalités secondaires, en tenant compte de la cohérence vis à vis de l'architecture technique, de la sécurité des accès, du nombre d'utilisateurs potentiels, des volumes de données traitées et des changements sur l'organisation. Il est notamment attendu du prestataire des préconisations relatives à la capacité du système d'information (exports, formats ...) à être suffisamment ouvert pour partager les données nécessaires avec les collaborateurs et les partenaires et à mettre à disposition des acteurs du développement des données choisies issues des observations réalisées par le GIP Corse Compétences dans les domaines économique, de l'insertion et de l'emploi en écho au projet régional d'ouverture des données publiques de la Collectivité Territoriale de Corse (projet Open Data de la Collectivité Territoriale de Corse);
- La définition de l'organisation et des moyens humains nécessaires à la réussite du projet ;
- La définition des moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre (définition des budgets sur 3 ans en investissement et en fonctionnement par scénario). Ce plan budgétaire pluriannuel est décomposé selon les différentes composantes du système d'information (matériels, logiciels, formation, assistance, maintenance ...);
- La définition du plan de formation de chaque projet ;
- La définition du plan général de mise en œuvre (ou plan d'action) ;
- Les impacts sur l'organisation du GIP Corse Compétences (impacts sur l'organisation des services, impacts sur les règles de gestion, impacts sur la communication interne et les échanges d'information, impacts sur les prestations fournies aux usagers, impacts sur les échanges d'information avec les structures externes...).

3.7.3. Phase 3 : rédaction du schéma directeur informatique et télécommunication (SDIT)

Objectifs :

1. Définir un plan d'actions précis et concret

Ce plan est constitué à partir de la priorisation des besoins exprimés et en fonction des objectifs assignés par le GIP Corse Compétences. Cette phase consiste à déterminer le rôle de chacun des acteurs dans la réalisation du schéma directeur des systèmes d'information.

2. Définir l'architecture cible des systèmes d'information

Le document final doit comprendre, au minimum :

- La description détaillée de l'architecture technique ;
- Une description détaillée de l'architecture fonctionnelle ;
- Pour chaque projet, une description technique et fonctionnelle détaillée spécifique **préfigurant les CCTP des futurs marchés de mise en œuvre des projets** ;
- L'identification des mesures à prendre au niveau du GIP Corse Compétences pour intégrer chaque projet dans le fonctionnement de l'organisation ;
- Les moyens humains et financiers nécessaires à sa mise en œuvre ;
- La définition des missions au regard du scénario ;
- La définition des moyens humains par fonction, ainsi que du niveau de compétence ;
- La définition des budgets sur les 3 prochaines années en investissement et en fonctionnement par projet ;
- Les impacts sur l'organisation des services du GIP Corse Compétences ;
- La conduite au changement : le Schéma Directeur Informatique et Télécommunication fournit les méthodes et les outils pour mener à bien une conduite de changement au sein du GIP Corse Compétences ainsi que pour évaluer la démarche engagée.

Ce schéma doit déterminer les compétences complémentaires et les moyens éventuellement nécessaires, à la mise en œuvre.

3.7.4. Phase 4 : aide à la conduite au changement pour la mise en œuvre du schéma directeur informatique et télécommunication (SDIT)

Objectifs :

1. Définir des instances de suivi du Schéma Directeur Informatique et Télécommunication, de leur rôle et des outils de suivi ;
2. Mettre en place la conduite au changement.

Au-delà de la qualification des besoins et de la présentation de la marche à suivre, cette dernière étape permet la validation des orientations techniques et fonctionnelles ainsi que le recensement de l'ensemble des tâches à effectuer.

Des tableaux de bord seront rédigés pour chaque projet, par le prestataire afin de cadrer le périmètre et de suivre chaque action (ressources nécessaires, planning budget, pré requis, impacts etc.). Ces tableaux de bord permettront à la GIP Corse Compétences de disposer d'indicateurs pertinents de l'avancement du SDIT.

Le prestataire accompagnera le GIP Corse Compétences durant les 6 premiers mois de la mise en œuvre du SDIT pour la mise en place de la conduite au changement et le suivi mensuel des tableaux de bord.

4. Dispositions générales

4.1. Budget

Le budget maximum est de 90 000,00 Euros (quatre-vingt-dix mille Euros) hors taxes (HT). Toute offre supérieure sera déclarée irrecevable et ne sera pas examinée.

4.2. Modalités de règlement

Les prestations sont payables sur service fait.

Le règlement des prestations s'effectuera dans un délai de 30 jours. Le GIP Corse Compétences s'acquittera des sommes dues sur présentation de factures détaillées et des justificatifs de service fait établis par le prestataire.

La livraison du rapport final déclenchera le paiement du solde à payer.

4.3. Les soumissionnaires

Le soumissionnaire a une obligation de résultat. Il doit notamment garantir la réalisation de son schéma en tenant compte des systèmes d'information qu'il aura la charge d'analyser.

L'offre devra être présentée par une seule entreprise ou un groupement solidaire.

Le candidat devra justifier de ses compétences pour l'élaboration de l'ensemble du schéma directeur.

Le GIP Corse Compétences sera particulièrement sensible à la cohérence méthodologique de la proposition et aux expertises des équipes compte tenu du large périmètre du schéma directeur, à savoir l'informatique (systèmes, bases de données, sécurité ...), les télécommunications (réseaux, téléphonie...) et les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC).

Les soumissionnaires proposeront nécessairement une démarche projet adaptée et devront établir une proposition méthodologique et financière, conformément aux directives formulées dans le présent document.

Les préconisations d'acquisition ou d'évolution des équipements devront intégrer la notion de développement durable.

4.4.Exécution de la prestation

Le soumissionnaire s'engage à ne pas changer les intervenants retenus pour ce projet lors de réalisation de la prestation.

Le soumissionnaire dispose :

- De connaissances de l'environnement et du fonctionnement des services de l'Etat et des Collectivités Territoriales ;
- De la méthodologie dans le domaine des systèmes d'information : plan stratégique du système d'information, schéma directeur notamment, organisation des systèmes d'information ;
- D'expertises dans le domaine de l'architecture technique (systèmes, sécurité, télécommunications...), de l'architecture fonctionnelle, de la téléphonie, de l'e-Administration (télé procédures, sites Internet et intranet,...), des NTIC.

4.5.Planning de la prestation

Le GIP Corse Compétences attend du prestataire la fourniture des prestations demandées au maximum 180 jours calendaires après la notification de la présente prestation.

4.6.Réception des offres et pièces à fournir

4.6.1. Réception des offres

Les offres devront être adressées ou remise contre récépissé à l'adresse mentionnée ci-dessous avant le **16 août 2013 – 12h.**

GIP Corse Compétences
A l'attention de Monsieur le Directeur Général
Rue du 1er Bataillon de Choc
Résidence Castel-Vecchio, Immeuble Les Lauriers
20 090 Ajaccio

Les offres seront adressées sous enveloppe fermée portant les mentions suivantes :

Nom du candidat :

Elaboration du schéma directeur informatique et télécommunication 2014 – 2017

Ne pas ouvrir

4.6.2. Pièces à fournir

1. Le présent document daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché ;
2. Le bordereau des prix (cf. annexe) daté et signé (les prestations doivent inclure tous les frais de déplacement, hébergement, équipement...);
3. Un devis estimatif daté et signé (les prestations doivent inclure tous les frais de déplacement, hébergement, équipement...);
4. Un mémoire explicatif, établi par le candidat, visant à développer et justifier les moyens et méthodes de réalisation des études. En particulier il devra être joint :

- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise (les candidats devront posséder des qualifications et références récentes en prestations similaires d'importance au moins comparables à ceux qui leur seront confiés dans le cadre du présent dossier) ;
- Les moyens humains et techniques (pluridisciplinaires) spécifiques aux études ;
- Le détail des études et des investigations qui seront menées ;
- La méthodologie du déroulement de la mission (organisation, interventions, planification...).

4.7. Critères de jugement des offres

4.7.1. Valeur financière

Un coefficient de 30 % sera attribué à ce critère. La note sera calculée sur la base d'une formule prenant en compte l'offre la moins disante (m) et l'offre analysée (a) = $(m \times 5)/a$

4.7.2. Valeur technique

Un coefficient de 70 % sera attribué à ce critère. Les sous critères d'analyse sont :

- Les moyens humains et techniques (pluridisciplinaires) spécifiques aux études : 30 % ;
- Détails des études et des investigations qui seront menées : 30% ;
- La méthodologie du déroulement de la mission (organisation, interventions, planification...) : 40%.

4.8. Propriété et confidentialité

Sauf autorisation écrite expressément accordée par le GIP Corse Compétences, le soumissionnaire s'interdit de communiquer, à quiconque, sous quelque forme que ce soit, sans limitation de durée, toutes informations ou données informatiques auxquelles il aurait eu accès dans le cadre de la mise en œuvre de sa solution et de ses relations avec le GIP Corse Compétences.

4.9. Responsabilité

Le soumissionnaire est responsable de l'ensemble de ses prestations jusqu'à leur livraison. En aucun cas le soumissionnaire ne pourra se retrancher derrière la défaillance ou la faute de ses sous-traitants ou fournisseurs pour atténuer sa responsabilité.

4.10. Exécution des prestations

Les prestations objet de la présente consultation seront réalisées sur les sites du GIP Corse Compétences d'Ajaccio et de Bastia.

Le lancement de la mission est fixé au 2 septembre 2013.

4.11. Pénalités de retard

Si le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, et sans mise en demeure préalable, des pénalités fixées à cinq cents (500,00) euros HT par jour de retard.

4.12. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de cent vingt (120) jours à compter de la date de remise de l'offre finale.

4.13. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les soumissionnaires devront faire parvenir une demande écrite, au maximum 5 jours avant la date limite de remise des offres, à M. Olivier MOSCONI olivier.mosconi@corse-competences.fr ou GIP Corse Compétences, A l'attention de Monsieur le Directeur Général, Rue du 1er Bataillon de Choc, Résidence Castel-Vecchio, Immeuble Les Lauriers, 20090 Ajaccio.

4.14. Contraintes

Les actions financées par le GIP Corse Compétences sont financées par ses deux administrateurs (Etat / Collectivité Territoriale de Corse) et par l'Union européenne. Les coûts correspondants à la présente prestation font partie des dépenses éligibles au PO FEDER « Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 » et sont prévus dans le cadre des actions déployées par les missions opérationnelles du GIP Corse Compétences. Il est donc indispensable de prévoir à chaque document produit, l'intégration des logotypes associés.

5. Annexe : bordereau des prix

Prestations	Unités	Montants €HT (1)
Lancement du projet et suivi du projet		
Cadrage	Forfait	
Réunion du Comité de Pilotage (2)	Forfait	
Phase 1 : analyse de l'existant et le recueil des attentes		
Etablissement d'un diagnostic détaillé de l'existant	Forfait	
Identifier les besoins	Forfait	
Réunion de restitution au Comité de Pilotage (2)	Unité	
Phase 2 : élaboration du schéma directeur informatique et télécommunication (SDIT)		
Analyse technique et technologique	Forfait	
Analyse organisationnelle et fonctionnelle	Forfait	
Analyse budgétaire	Forfait	
Elaboration de scénario complet	Forfait	
Réunion de restitution au Comité de Pilotage (2)	Unité	
Phase 3 : rédaction du schéma directeur informatique et télécommunication (SDIT)		
Elaboration du scénario définitif	Forfait	
Rédaction du SDIT	Forfait	
Réunion de présentation des livrables au Comité de Pilotage (2)	Unité	
Phase 4 : aide à la conduite au changement pour la mise en œuvre du schéma directeur informatique et télécommunication (SDIT)		
Conseil sur le plan de communication/ conduite de changement	Forfait	
Définition des instances de suivi et des tableaux de bord	Forfait	
Accompagnement pendant 6 mois	Forfait	
Accompagnement - prix unitaire		
Coût journalier de chef de projet	Unité	
Coût journalier de consultant	Unité	
Coût journalier de technicien	Unité	

(1) : les prix doivent inclure tous les frais de déplacement, hébergement, équipement...

(2) : comprend les étapes de préparation, rendez-vous sur site et le compte-rendu

Etabli à

le